## DEPARTEMENT DE LA GIRONDE COMMUNE DE BELIN-BELIET

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :

- En exercice: 27
- Présents: 16
- Votants: 24

L'an deux mille dix-huit, le trente et un mai, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BELIN-BELIET s'est assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 25 mai 2018, sous la présidence de Madame Marie-Christine LEMONNIER, Maire.

Etaient présents: Mme LEMONNIER, Maire, Mme GOISNARD, Mme BARSACQ, Mr DÉSERT, Adjoints, Mr TIEMBLO, Mme PAILLON, Mr THIEFFENAT, Mme CITRAIN, Mr COUCAUD, Mme GRIENENBERGE, Mr CHIGNAGUET, Mr DECLERCQ, Mme CHOPO, Mme TRAN VAN CHUOÏ, Mme BOYRIE, Mr CANTON, Conseillers Municipaux.

## Etaient absents excusés :

Mr GELLIBERT ayant donné pouvoir à Mme BARSACQ, Mme DULAS ayant donné pouvoir à Mme GOISNARD, Mr SAUTAREL ayant donné pouvoir à Mme LEMONNIER, Mr GOISNARD ayant donné pouvoir à Mr DÉSERT, Mr SANCHEZ ayant donné pouvoir à Mr TIEMBLO, Mme GAILLARD-BIENFAIT ayant donné pouvoir à Mme CITRAIN, Mme AUDET ayant donné pouvoir à Mr THIEFFENAT, Mr CARMÉ ayant donné pouvoir à Mr DECLERCQ.

Etaient absents: Mme POCHELU, Mme BRINDEAU, Mr TOUPY.

Secrétaire de séance : Mr THIEFFENAT.

## 2018.4.6 PLU DE BELIN-BELIET – AVIS SUR LE PROJET DE PLU ARRETE

Monsieur SAUTAREL, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire de la CDC du Val de l'Eyre, dans sa séance du 25 avril 2018, a arrêté le projet de révision du PLU de BELIN-BELIET. Cette décision a été notifiée à Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article R153-5 du Code de l'Urbanisme.

Le Conseil Municipal (comme la population) a été informé de la mise à disposition du document auprès de l'accueil de la Mairie.

Le Conseil Municipal est appelé, dans un délai de 3 mois à compter de la réception de la notification reçue de la CDC du Val de l'Eyre, de faire parvenir son avis sur le projet de PLU arrêté.

Monsieur SAUTAREL, Adjoint au Maire, propose au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable au projet de PLU arrêté.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

• émet un avis favorable au projet de PLU arrêté.

Pour copie conforme.

Fait à BELIN-BELIET le 02 juin 2018.

Le Maire,

M-C. LEMONNIER

1 our our

reçu le
0 4 JUIN 2018
SOUS-PREFECTURE
D'ARCACHON